Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



MOISSY CRAMAYEL

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

INTRODUCTION

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif communal qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune (art. L123-5 et L123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF), en lien étroit avec les institutions publiques et privées.

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les C.C.A.S. puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du conseil d'administration, donne ainsi lieu à un débat au sein du conseil d'administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique. Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel de la communication financière du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. vote son Compte Administratif (CA) préalablement au Budget prévisionnel (BP).

Après un rappel des missions du C.C.A.S., de son organisation et de son fonctionnement, le contexte économique national et local sera présenté, pour aboutir sur les orientations budgétaires en vue du vote du budget 2026, lequel devra avoir lieu avant le 30 avril 2026.

Cette échéance particulière applicable les années de renouvellement municipal explique que le vote du budget 2026 puisse intervenir plus tardivement que lors d'un exercice classique.

LES MISSIONS DU C.C.A.S.

Conformément à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, chaque C.C.A.S. se doit « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées ».

Le C.C.A.S. exerce des missions obligatoires et facultatives spécifiques et définies par le Conseil d'administration.

1.Les missions obligatoires

- Instruction des demandes d'aides sociales légales
- Instruction des demandes de domiciliation
- Analyse des besoins sociaux

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

2.Les missions facultatives

En matière d'actions sociales facultatives, chaque C.C.A.S. détermine, en vertu de la libre administration des collectivités territoriales, ses propres modalités d'intervention, afin de développer la mission qui lui est confiée par la loi à savoir mener une action générale de prévention et de développement social dans la commune comme précisé par l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles.

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. siège dans le bâtiment « la Source », proche de la Mairie. Il est parfaitement identifié par les acteurs locaux et les usagers, facilitant le lien de proximité et de réactivité. Il est rattaché au pôle solidarités de la DGA Services à la population.

En 2025, 8 524 personnes ont été accueillies dans les locaux de la Source (8 659 en 2024).

Le C.C.A.S. se structure autour de deux axes :
- Le pôle Action sociale, qui comprend les aides légales et facultatives,
- Le pôle Seniors, qui englobe la prévention, les animations et le maintien à domicile.

1.L'action sociale

Au-delà des missions obligatoires qui incombent à un C.C.A.S., et conformément au code de l'action sociale et des familles, le C.C.A.S. de Moissy Cramayel a choisi d'axer son intervention sur les missions suivantes :

- L'aide à l'accès aux droits des Moisséens
- L'accompagnement des locataires en situation d'impayés pour prévenir les expulsions
- Le soutien et l'orientation des personnes en difficulté
- L'accompagnement des publics sans domicile stable
- L'accompagnement et le suivi social des seniors

Le C.C.A.S. souhaitant offrir un accompagnement de qualité aux Moisséens, a privilégié le recrutement de travailleurs sociaux qualifiés.

Le C.C.A.S. a également conventionné avec la CAF, EDF, la CPAM et ENGIE pour mettre en place les outils et les moyens nécessaires en faveur d'une instruction plus rapide des dossiers et d'une réponse adaptée aux problématiques rencontrées.

<u>Les aides facultatives</u>

Les aides facultatives sont fixées par délibération du conseil d'administration. La dernière délibération fixant un nouveau cadre a été adoptée le 19 décembre 2022. Le montant du Reste à vivre (RAV) est à ce jour de 409€ pour un adulte et 208€ pour un enfant.

L'attribution des aides facultatives repose sur 3 grands principes :

- La territorialité : Seules les personnes résidant sur la commune sont concernées
- La nécessité sociale : L'intervention se limite à une activité à caractère social
- L'équité : Toute personne dans une situation comparable bénéficie du même traitement

Ces aides ne peuvent être attribuées qu'après évaluation sociale et budgétaire et dans cinq domaines, à savoir :

- Alimentaire : des chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) sont délivrés pour permettre l'achat de denrées et de produits d'hygiène,

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

- Habitat : prise en charge partielle des factures favorisant le maintien au domicile,
- Insertion : prise en charge partielle du permis de conduire, de la carte de transport…
- Santé : prise en charge partielle de factures de santé, mutuelle, obsèques…
- Socio-éducatif : prise en charge partielle d'activités (sport, classe découverte...)

2.Les Seniors

Le maintien à domicile

La majorité des seniors souhaitent rester chez eux le plus longtemps possible. La perte d'autonomie survenant souvent de manière progressive, le C.C.A.S. propose différentes solutions pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées :

- La livraison de repas à domicile du lundi midi au vendredi midi, acheminés par 2 agents du C.C.A.S., qui concerne à ce jour, entre 60 et 70 seniors chaque mois,
- Un accompagnement social individualisé tenu par un travailleur social qualifié. En 2025 c'est une fil active de 260 seniors,
- Un portage de livre à domicile en lien avec la médiathèque et le centre social pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ,
- Un service de transport adapté, chaque mardi après-midi pour déposer les seniors le désirant au supermarché : 16 seniors sont concernés en 2025,
- L'inscription sur les registres de veille : 90 seniors sont inscrits à ce jour,
- L'instruction et le suivi des cartes de transport (forfait améthyste, pass navigo) : 214 instructions jusque novembre 2025 .

Les animations

Le C.C.A.S. à travers l'espace seniors organise diverses activités pour encourager le bien-vieillir, lutter contre l'isolement et favoriser les liens sociaux :

- Les tables de restauration collective : 44 en 2025 (en moyenne 23 personnes par table)
- Les sorties culturelles et de loisirs
- Les ateliers préventifs et ludiques
- La semaine bleue
- Organisation du repas de fin d'année et distribution des colis pour les plus de 70 ans

Ces actions complètent les évènements festifs habituels par des activités axées sur l'information, la prévention et le lien social.

Fin avril 2023, Les Girandières, résidence pour seniors, a ouvert ses portes sur la ville. A ce jour 6 résidents bénéficient du portage de repas et l'ensemble des résidents de plus de 70 ans soit 34 seniors se sont vus offrir un colis de fin d'année. Le service seniors est de ce fait en lien avec la résidence.

3.Les permanences au sein du C.C.A.S.

Actuellement le C.C.A.S. accueille dans ses locaux :

PLIE - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	Mardi de 14h à 17h
CRAMIF - Caisse Régional d'Assurance Maladie d'Ile De France	Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
CIDFF - Centre d'Information sur le droit des Femmes et des Familles	2ème jeudi du mois de 9h à 12h
UDAF - Union Départementale des Associations Familiales	1er et 2ème vendredi après-midi du mois de 14h à 18h
Relais Jeunes	1er vendredi après-midi du mois de 15h à 18h

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

4.L'Organisation fonctionnelle du C.C.A.S.

Cadre d'emploi des attachés
- 1 agent à 18h

Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs
- 2 agents à temps complet

Cadre d'emplois des rédacteurs
- 1 agent à 23 heures

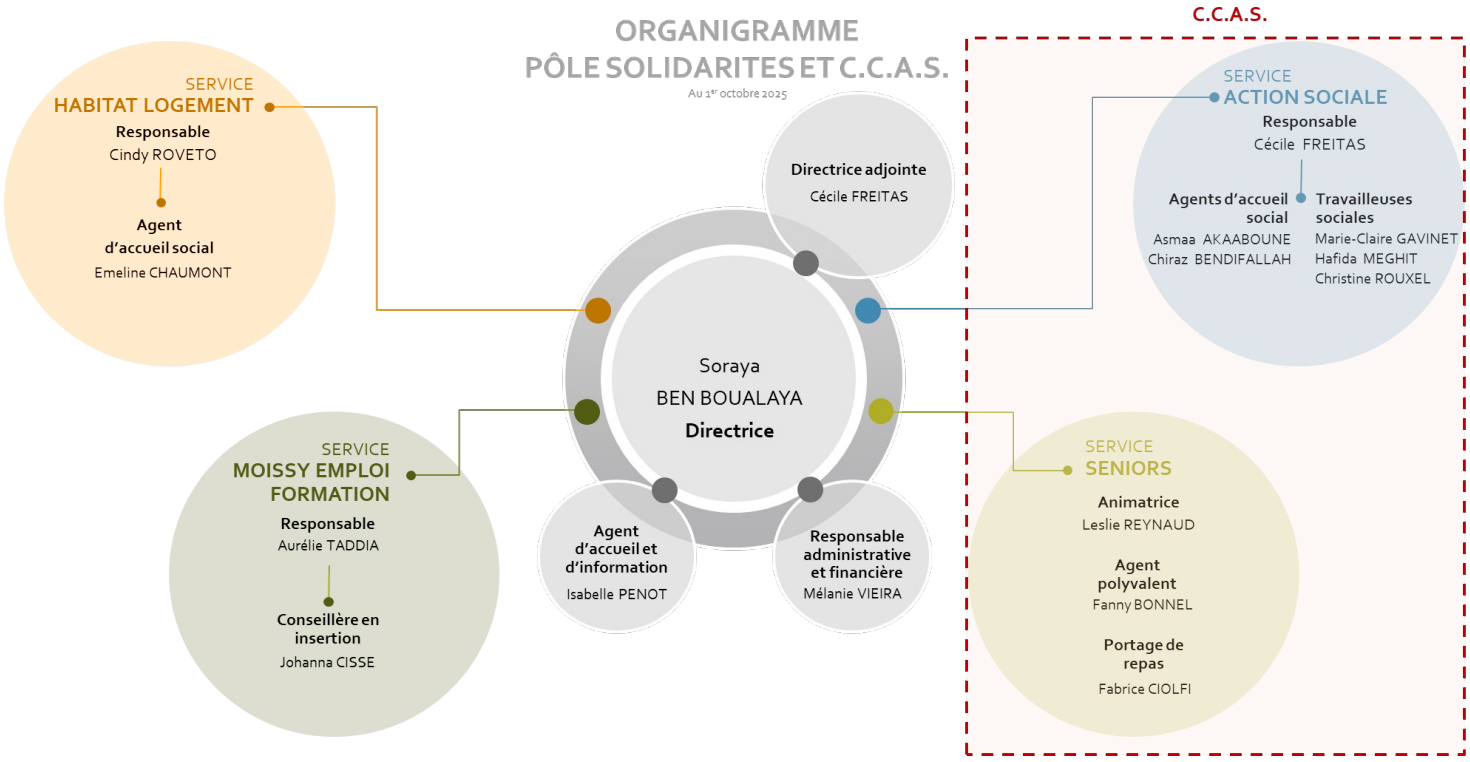
Cadre d'emplois des animateurs
- 1 agent à temps complet

Cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 4 agents à temps complet
- 1 agent à 20h

Cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 agent à 25h

Au 31 octobre 2025 :
- 7 temps complet
- 1 à 18 h soit 0,51
- 1 à 20 h soit 0,57
- 1 à 25 h soit 0,71
- 1 à 23h soit 0,66

Soit 9,45 ETP



En 2025, la masse salariale globale du personnel du C.C.A.S. s'élevait à 435 517 €, cotisations patronales incluses.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

LE CONTEXTE NATIONAL

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte économique marqué par de fortes incertitudes, une instabilité gouvernementale qui perdure et plus précisément :

• une situation des finances publiques préoccupante, avec un déficit de la France qui s'est établi à 5,8 % en 2024 (près de 170 Md€), en dégradation par rapport à 2023 (5,4 %) et 2022 (4,7 %) et une dette qui a atteint 113% du PIB en 2024, contre 109,8 % en 2023.

• des contraintes européennes plus fortes suite à la fin de la pandémie, qui imposent à la France une trajectoire budgétaire orientée vers la baisse du déficit et la recherche d'économies.

• des perspectives économiques entourées de grandes incertitudes.

• un contexte géopolitique particulièrement instable, qui se traduit par un accroissement des crédits militaires français (3,5 Md€ en 2026 et 3 Md€ en 2027 annoncés par le Président de la République).

Face à cette situation, une réflexion sur une trajectoire de redressement des finances publiques a été engagée, avec l'objectif de ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025, puis à 4,6 % en 2026, et un retour sous le seuil des 3,0 % à l'horizon 2029 :

• des efforts d'économies importants ont ainsi été évoqués dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances pour 2026, avec des répercussions potentielles sur l'ensemble des acteurs économiques (ménage, entreprises et administrations). L'effort demandé aux collectivités pourrait ainsi être de plus de 5 milliards d'euros (hors hausse des cotisations CNRACL de 1,2 Md€ et réduction des programmes d'investissement).

• parmi les pistes qui concernent plus particulièrement les collectivités, qui ont été étudiées et qui pourraient être intégrées dans la Loi de Finances en préparation : une modération de la hausse des dépenses de fonctionnement, un gel des dotations et allocations compensatrices, l'introduction de normes contraignantes sur l'évolution des recettes, la poursuite et même le renforcement du dispositif DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), la réforme du FCTVA, la faisabilité d'une dotation unique d'investissement ou la question de la revalorisation des bases des taxes locales pour 2026.

<u>Conjoncture économique 2025-2026 :</u>

Le chômage reste stable à 7,5 % au 2e trimestre 2025 mais les inquiétudes des ménages atteignent un plus haut depuis dix ans.

France Travail enregistre une hausse de +1,6 % pour les demandeurs d'emploi catégorie A au 3e trimestre 2025.

• **AAH / CSS :** 1,37 million d'allocataires AAH (juin 2025) +2,7 %. Revalorisation des plafonds CSS depuis avril 2025 : 862 € / mois pour une personne seule (CSS gratuite) et

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

1163€ avec participation.Nouveauté : protections périodiques réutilisables pour les femmes bénéficiaires.

- **RSA – nouvelles obligations :** Depuis janvier 2025, 15 h d'activité obligatoire par semaine. Nouveau régime de sanctions : suspensions de 30 % à 100 %, pour 1 à 4 mois selon les manquements.

- **MaPrimeAdapt' :** Objectif : 680 000 logements adaptés d'ici 2032, budget 1,5 Md€. Évolutions 2026: Élargissement des travaux éligibles. Plus de solutions domotiques financées.Travaux préventifs possibles.Extension aux équipements connectés.

- **MaPrimeRénov' :** durcissement 2025-2027 : Depuis septembre 2025 : réservée aux ménages très modestes ayant un logement E, F ou G. Plafond de 13 000 dossiers jusqu'à fin 2025 (instruction en 2026). Suppression en 2026 des forfaits chaudières biomasse + isolation des murs. DPE obligatoire en 2027 pour les parcours par geste.

- **Chèque énergie – réformes 2025-2026 :** Retard exceptionnel en 2025 (envoi à partir de novembre). Nouvelle modalité : e-Chèque énergie utilisable en plusieurs fois. Retour à un envoi au printemps à partir de 2026. La précarité énergétique progresse :36 % des ménages ont du mal à payer leurs factures. 35 % déclarent avoir eu froid dans leur logement l'hiver dernier. 1 million d'interventions pour impayés en 2023.

- **Prime carburant** : Saison septembre 2025 – avril 2026 : Montant : 33 €/semaine pendant 28 semaines.

- **Aides au logement :** Baisse continue des allocataires : –1,1 % entre 2024 et 2025 (5,62 M de foyers).

- **Demande de logement social :**

- 2,7 millions de demandeurs mi-2024

- Forte baisse de la production de logement social : 124 000 logements en 2016 contre 82 000 en 2023 et 84 000 en 2024. Construction neuve : 259 000 logements mis en chantier en 2024 (435 000 en 2017). Précarité logement / expulsions : 1,5 million de ménages en retard ou impayés de loyer. 25 000 expulsions en 2024. Nouvelle procédure de saisie sur salaire depuis juillet 2025 pour contentieux locatifs.Taux national d'impayés : 3,50 % (2025). En Île-de-France : 3,43 %, légère baisse.

- **SMIC** horaire brut 2025 : 11,88 €. SMIC mensuel net ≈ 1 426 €.

- **Projet de loi pour la fin du découvert bancaire en mode "assoupli" :** À partir de novembre 2026, les découverts supérieurs à 200 € basculent dans les règles du crédit à la consommation. Risque de fortes disparités entre foyers aisés (moins affectés) et ménages précaires (plus exposés).

- Selon le diagnostic régional réalisé par l'ANSA et le CREDOC (2023) et décliné à l'échelle de Grand Paris Sud, la situation de Moissy-Cramayel révèle plusieurs facteurs de fragilité. La commune présente notamment un niveau élevé de dépendance aux dispositifs d'aide alimentaire dans un contexte marqué par la hausse des prix.

Le moral économique reste fragilisé par les nombreuses crises politiques et internationales.Il est indéniable que l'inflation a eu un impact sur tous les ménages, en particulier ceux en situation de fragilité et de précarité.En 2025, la France a été marquée par des tensions sociales et économiques significatives, conséquence de plusieurs crises successives, mais

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

aussi de réformes structurelles controversées qui agrandissent la fracture autour de l'équité, la précarité et l'accès au logement et à l'emploi.
L'inflation continue à peser sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment en raison de la hausse du prix de l'énergie et de l'alimentation.

Le C.C.A.S. se doit d'être attentif à l'accroissement des inégalités sociales et à ce que les classes moyenne ne basculent pas dans la pauvreté.

LE CONTEXTE COMMUNAL

L'élaboration du budget communal 2026 prend en compte un certain nombre d'éléments exogènes :

- le peu d'éléments disponibles à ce jour sur le futur contenu de la Loi de Finances fragilisant les prévisions sur un certain nombre de recettes (dotations et allocations compensatrices versées par l'État, participations des partenaires au financement des services, etc) ;
- les prix d'un certain nombre d'approvisionnements (alimentation, gaz et électricité, transports, etc) demeurant largement au dessus de leur niveau d'avant la crise sanitaire, malgré le net ralentissement de l'inflation depuis août 2024 ;
- des taux d'intérêt se réorientant depuis plusieurs mois à la baisse, diminuant ainsi les intérêts à payer sur les emprunts à taux variable/révisable et rendant aussi moins onéreux le recours à l'emprunt ;
- des décisions réglementaires qui impactent le chapitre des charges de personnel (hausse de trois points par an des cotisations patronales sur la CNRACL répartie sur les années 2025 à 2028, avec un impact évalué à 200 000 € supplémentaires par an pour la commune notamment).

Enfin, il est important de noter que depuis la sortie de la crise sanitaire, l'amélioration des ratios de gestion de la commune (autofinancement, désendettement notamment), lui offre des marges supplémentaires pour l'amélioration des services aux habitants et le financement de ses investissements.

La collectivité a néanmoins décidé d'augmenter la subvention du C.C.A.S. de 10 000€ en 2023 et de 5 000 € supplémentaires en 2024, pérennisée en 2025 pour l'augmenter en 2026 à hauteur de 1700€ afin de répondre aux demandes d'urgence et de conforter le soutien social apporté aux seniors.

Éléments démographiques sur la ville
La ville connait toujours une démographie dynamique portée notamment par un solde naturel élevé (+1,3%) contre 0,8 % en Ile De France.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

Population depuis 1962

Population	Moissy-Cramayel
1962	2 060
1968	2 364
1975	3 172
1982	5 195
1990	12 263
1999	14 278
2006	16 549
2011	17 243
2016	17 695
2022	18 498

La population de Moissy Cramayel connaît une progression continue depuis les années 1960. Cette évolution traduit une croissance démographique marquée liée au développement urbain et l'attractivité du territoire.

Structure des ménages (en%)

Indicateurs	Moissy-Cramayel
Personnes seules	27,0
Couples sans enfants	18,5
Couples avec enfants	37,3
Familles monoparentales	16,0

Source : INSEE - Recensement de la population - 2022

A Moissy-Cramayel, le profil majoritairement représenté est celui du couple avec enfant (37,3%). On observe une augmentation du nombre de familles monoparentales (16%) et de personnes seules (27%) comparée au dernier recensement de l'Insee en 2019.

Répartition de la population par âge (en %)

Indicateurs	En %	En effectif
Moins de 20 ans	32,1	5 942
20 - 39 ans	29,0	5 360
40 - 59 ans	25,1	4 640
60 ans et plus	13,8	2 557

Source : INSEE - Recensement de la population - 2022

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

Évolution de la population par âge (en %)

Indicateurs	Moissy-Cramayel
Moins de 20 ans	4,0
20 - 39 ans	1,7
40 - 59 ans	1,2
60 ans et plus	20,3

Source : INSEE - Recensement de la population - 2016-2022

L'analyse de l'évolution par âge montre des dynamiques contrastées. Les populations jeunes continuent de progresser mais à un rythme modéré. En revanche, la population des 60 ans et plus augmente de manière beaucoup plus marquée confirmant ce que la synthèse réalisée par le cabinet COMPAS, chargé de l'analyse des besoins sociaux de la collectivité en 2021, avait mis en avant à savoir qu'au cours des 10 prochaines années, la part des Moisséens âgés de 60 ans et plus, allait progresser d'environ 1 000 personnes.

La population âgée de 85 ans et plus va quant à elle progresser d'environ 100 personnes pour dépasser 200 personnes.

Comme ailleurs en France Métropolitaine, la progression du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus se fera quasi uniquement par la progression du nombre de personnes âgées vivant seules.

LE BUDGET DU C.C.A.S.

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est un document financier qui traduit les priorités et les orientations stratégiques en matière d'action sociale sur la commune. En tant qu'établissement public administratif rattaché à la collectivité, le C.C.A.S. dispose d'un budget autonome mais étroitement lié au budget communal.

Ce budget est à la fois un outil de pilotage et un levier permettant de répondre aux besoins sociaux identifiés sur le territoire. Il assure le financement des missions obligatoires du C.C.A.S., comme l'instruction des demandes d'aides sociales légales, ainsi que des actions facultatives adaptées aux spécificités locales, telles que le soutien aux familles, l'accompagnement des personnes âgées ou encore l'aide alimentaire.

La subvention municipale en 2026 est de 100 000 euros. Celle-ci a été augmentée de 1 700 euros par rapport à 2025. Il est à noter que l'ensemble des frais de personnel est également pris en charge par la commune. Le soutien financier de la commune envers le C.C.A.S. s'élève donc à plus de 600 000 €.

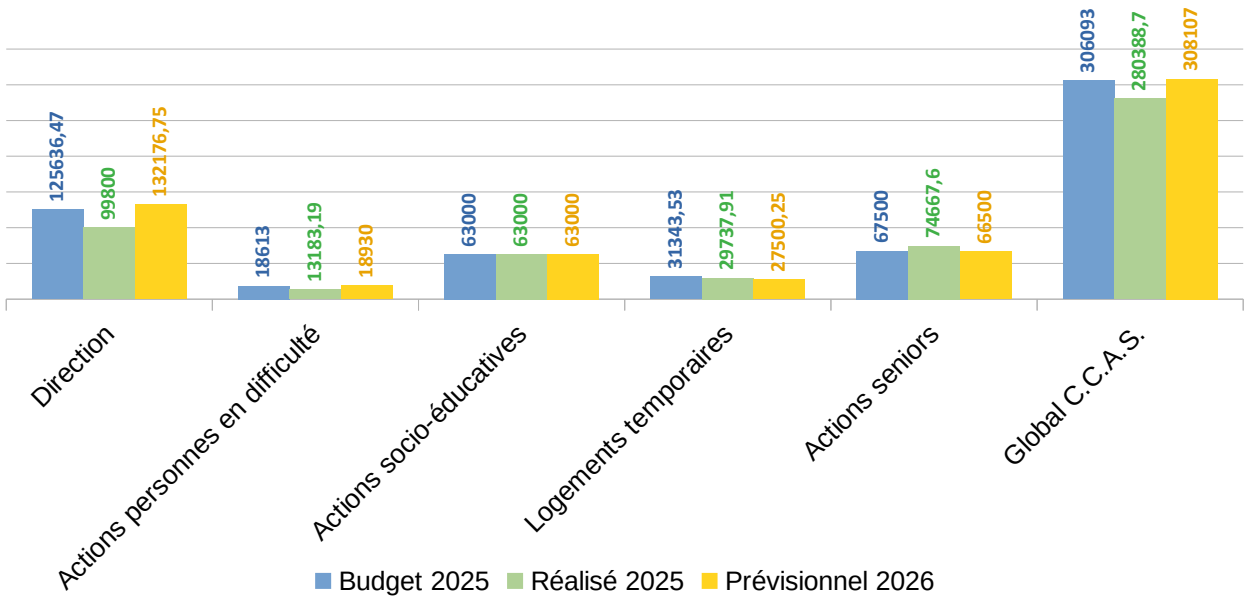
Le budget 2026 se répartit en 5 rubriques, à savoir :

- Direction
- Actions en faveur des personnes en difficulté
- Actions socio-éducatives
- Logements temporaires
- Actions en faveur des seniors

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

Répartition par rubrique des recettes réalisées en 2025 et proposées pour 2026



➢ Rubrique « Direction »

En 2025, la subvention municipale versée au C.C.A.S. s'élevait à 98 300 €, soit 40 % des recettes (hors PRE). L'excédent cumulé de fonctionnement repris lors du vote du budget primitif 2025 était d'un montant de 27 336,47 €.

En 2026, le montant de la subvention votée par la Ville sera de 100 000 €. L'excédent repris en 2026 sera de 32 176,75 €.

En conséquence, le budget 2026 pour cette rubrique sera en hausse de 6 540,75 €.

➢ Rubrique « Actions en faveur des personnes en difficulté »

Le service Action sociale se voit reverser, par l'organisme émetteur des tickets services, le montant des CAP du millésime écoulé qui n'ont été ni utilisés ni distribués.

En 2026, une nouvelle recette est inscrite sur cette rubrique : elle concerne une subvention de la CNAV.

Le fonds Solidarité Eau est quant à lui reconduit.

En 2026, le budget sur cette rubrique reste constant.

➢ Rubrique « Actions socio-éducatives »

L'unique recette de cette rubrique concerne le Programme de Réussite Educative (PRE), opération neutre en termes de recettes et de dépenses dans le budget du C.C.A.S. qui n'en est que le porteur financier.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

➢ Rubrique « Logements temporaires »

En 2026, le montant des recettes prévues sur cette rubrique est légèrement en baisse intégrant la sortie d'un couple avec enfant début 2026, suggérant à la fois une baisse du montant des indemnités d'occupation qui seront perçues en 2026, et une baisse de l'ALT, qui est versée au prorata de l'occupation réelle des logements temporaires sur une année.

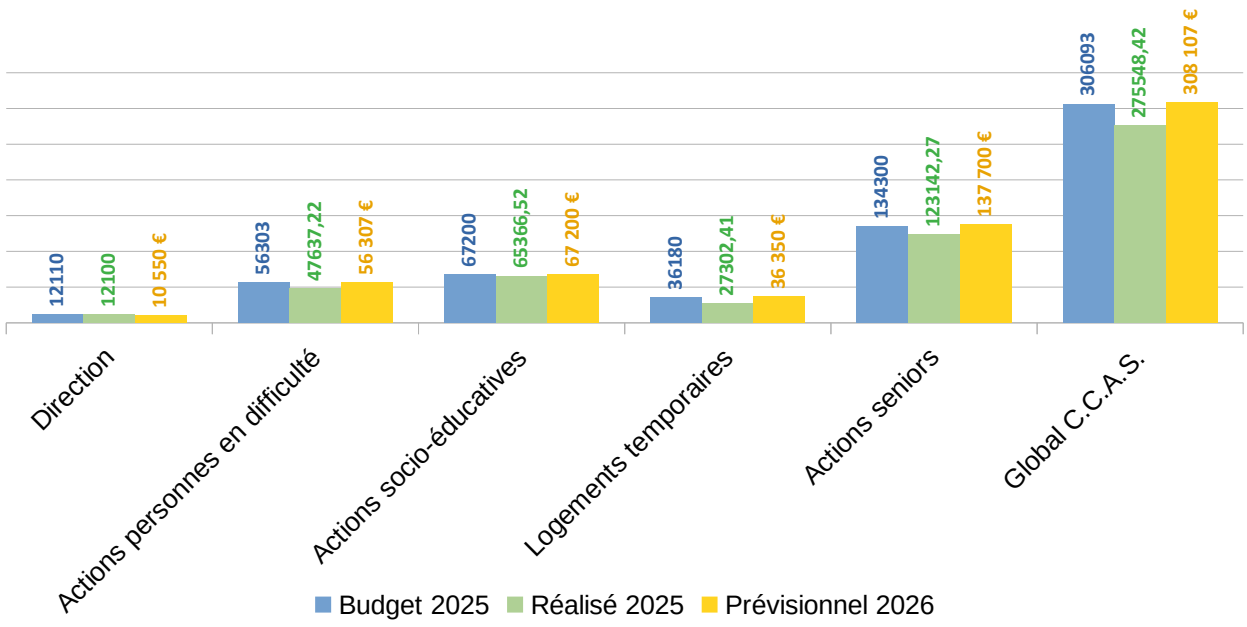
➢ Rubrique « Actions en faveur des seniors »

Les participations des usagers composent les recettes induites par le portage de repas, les tables de restauration et les animations tarifées, les deux premières étant intégralement reversées à la ville pour le paiement des prestations fournies.

En 2026, aucun changement n'est à prévoir sur cette rubrique.

❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DÉPENSES

Répartition par rubrique des dépenses réalisées en 2025 et proposées pour 2026



➢ Rubrique « Direction »

Les dépenses de cette rubrique relèvent principalement de frais incompressibles liés au fonctionnement administratif du C.C.A.S. : subventions aux associations, cotisations et abonnements (UNCCAS, ASH…), assurances, fournitures et petit équipement, frais de télécommunication et prestations de services (frais d'interprétariat et permanences juridiques).

Pour le reste (environ 15 % des dépenses), il s'agit de crédits dédiés pour l'organisation d'évènements et de manifestations touchant l'ensemble des publics accueillis par le C.C.A.S.

En 2026, une légère baisse des crédits, réajustés, est à prévoir sur cette rubrique.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

➢ Rubrique « Actions en faveur des personnes en difficulté ».

Dans cette rubrique sont affectées les dépenses en faveur des personnes en situation de précarité pour lesquelles le C.C.A.S. est sollicité pour des aides financières qui sont versées, soit sous la forme de tickets services utilisables chez les commerçants, soit par une aide en espèces (notamment pour le règlement d'un titre de transport, de nuitées d'hôtel pour un hébergement d'urgence…), soit par le versement à un organisme de tout ou partie d'une facture impayée (loyer, énergie, frais médicaux…).

En 2025, plus de 45 000 € ont été dépensés. Les aides versées ont bénéficié à 135 familles, elles ont été accordées, selon le montant de la demande, soit directement par le service Action Sociale, soit par décision de la commission permanente du C.C.A.S. réunie mensuellement.

Les aides les plus sollicitées sont les aides alimentaires qui représentent 66% des aides versées soit 11 490 € de chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) délivrés à 78 familles différentes. Viennent ensuite les aides à l'habitat qui représentent 23% des aides versées (près de 7 500 €).

Les aides financières délivrées par le C.C.A.S. sont bien souvent complétées par les aides sollicitées auprès de partenaires extérieurs (CAF, MDS, FSL, FSE). Ainsi, en 2025, 88 demandes d'aides ont été faites auprès des partenaires dont 70 pour le FSE.

Pour cette rubrique le budget reste constant en 2026, malgré quelques ajustements, notamment pour les dépenses d'achat de CAP qui seront ajustées en fonction des réalisés de 2024 et 2025, au bénéfices de l'enveloppe allouée aux aides facultatives attribuées par la Commission Permanente.

➢ Rubrique « Actions socio-éducatives »

Il s'agit ici des dépenses en faveur des actions éducatives, dont le montant versé s'est élevé à 1 834 € en 2025 (il était de 2 100 € en 2024), à savoir :

- les aides financières aux voyages scolaires,
- les aides financières pour les activités sportives,
- l'achat de tickets d'entrée à la piscine pour la saison estivale,
- la prise en charge des Pass Loisirs bénéficiant aux jeunes qui fréquentent le service jeunesse.

Parallèlement à ces actions, le C.C.A.S. porte financièrement le Programme de Réussite Éducative, qui représente 91% des crédits alloués à cette rubrique (63 000 €) Il s'agit d'une opération neutre dans le budget du C.C.A.S. qui perçoit la subvention de l'État en recette, pour le reverser ensuite en totalité à la Ville, portant ainsi le même montant en dépense.

En 2026, le budget proposé sur cette rubrique reste constant.

➢ Rubrique « Logements temporaires »

Les dépenses relatives à cette rubrique relèvent des frais de gestion des 4 logements temporaires dont le C.C.A.S. est locataire, à savoir l'assurance, le coût des fluides et de la location immobilière, soit un total de près de 25 000 € en 2025.

Ces logements inscrits dans le dispositif national des logements temporaires sont financés à la fois par l'indemnité mensuelle d'occupation versée par les occupants, et par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) versée par l'Etat, recettes qui viennent chaque année équilibrer les dépenses de gestion de ces logements.

En 2026, le budget proposé sur cette rubrique reste constant.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

➢ Rubrique « Actions en faveur des seniors »

Le service seniors du C.C.A.S. porte deux types d'actions :

- le premier en faveur du maintien à domicile des personnes (portage de repas, registre nominatif canicule et veille sanitaire, cartes de transport, navettes shopping),
- le second proposant des animations adaptées au public seniors (tables de restauration collective, sorties culturelles et/ou de loisirs, animations intergénérationnelles, ateliers ludiques, ateliers préventifs, programme spécial durant la Semaine Bleue, prestation colis-repas de fin d'année pour les plus de 70 ans).

Parmi les dépenses réalisées en 2025 en faveur du public seniors :

- 39 434 € ont été dédiés au repas des seniors et aux colis de fin d'année,
- 64 701 € ont été dédiés au portage de repas et aux tables de restauration,
- 19 006 € ont été dédiés aux sorties, ateliers et animations.

En 2026 le budget du service a été réajusté et réparti au regard de la programmation prévisionnelle des activités. Une hausse est à prévoir, de l'ordre de 3 400 € pour absorber notamment les coûts du portage de repas et des tables de restauration amenées à se développer.

❖ **SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES ET RECETTES**

Depuis 2013, chaque entrée dans un logement temporaire gérés par le C.C.A.S. occasionne l'encaissement d'une caution de 150 € qui est restituée à la sortie du logement en fonction de l'état des lieux. C'est ce qui compose la section d'investissement en dépenses et en recettes.

LES ORIENTATIONS 2026

A travers son C.C.A.S., la ville de Moissy-Cramayel réaffirme son engagement en faveur de l'action sociale. Le soutien aux populations les plus fragiles demeure une priorité. Le C.C.A.S. s'attache ainsi à lutter contre l'exclusion, à renforcer la cohésion et le lien social et à favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

Pour 2026, les orientations du C.C.A.S. se déclineront de la façon suivante :

Orientations en faveur de l'Action Sociale

➢ Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non recours

Le C.C.A.S. poursuivra ses efforts pour être un lieu de proximité et de référence pour les habitants en difficultés en leur facilitant l'accès aux droits sociaux et aux services.
Un forum pourrait être organisé pour informer et accompagner les Moisséens.
Afin de renforcer l'accès aux droits et de lutter contre le non-recours, le CCAS envisage de développer des permanences délocalisées sur le territoire et de poursuivre un travail renforcé en transversalité avec les services municipaux.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

Une convention a été signée entre la ville et le musée du Quai Branly. Ce partenariat va permettre d'initier un travail commun pour proposer des parcours adaptés et lever des freins qui éloignent certains usagers de l'offre culturelle.L'objectif va être de faire de la culture un levier supplémentaire d'accès aux droits et de lutte contre le non-recours.

- Développer et renforcer les aides facultatives

Élaboration d'un nouveau règlement intérieur des aides facultatives qui permettra d'amplifier et de diversifier les aides.

- Améliorer l'accompagnement en matière de logement

En transversalité avec le service logement, le C.C.A.S. continuera à coordonner les situations d'insalubrité ou d'urgence repérées, en collaboration avec d'autres services municipaux.

- Consolider les partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs

La coopération avec des partenaires tels que la CAF, GPS, la Maison des solidarités et les associations sera renforcée, et des outils de partenariat seront mis en place pour faciliter l'accès aux dossiers du public. Un travail est déjà amorcé en ce sens depuis novembre 2025.
Cette orientation inclut une participation renforcée aux instances des partenaires afin d'assurer une meilleure coordination.

- Mise en place d'actions collectives pour renforcer la solidarité

En 2026, le C.C.A.S. continuera le développement des actions collectives visant à fournir des outils concrets aux habitants pour mieux gérer leur quotidien. Cela inclura par exemple, des ateliers sur la maîtrise de son budget, des formations à l'outil numérique, et des actions favorisant l'accès à des droits spécifiques ou à des services essentiels.
Ces actions permettront également de renforcer l'autonomie des participants.

- Renforcer l'offre d'accueil en développant les permanences au sein du C.C.A.S.

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers et d'assurer un accompagnement de proximité adapté.

<u>Orientations en direction des seniors</u>

- Renforcer les services de soutien à domicile

Notamment le portage de repas et les visites à domicile par la travailleuse sociale.

- Poursuivre et renforcer la veille sociale auprès des personnes isolées

Assurer un suivi régulier des personnes inscrites sur les registres pour lutter contre l'isolement social.

- Informer les seniors sur leurs droits et leur qualité de vie

Mener des actions de sensibilisation avec des partenaires.

- Diversifier les animations locales pour les seniors

Proposer des activités nouvelles et adaptées en développant de nouveaux partenariats.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 077-217702968-20260113-DEL2026_1-DE

- Développer le bénévolat chez les seniors

Encourager les Seniors à s'impliquer dans des actions bénévoles, en mettant en valeur leurs compétences et leur expérience. Le C.C.A.S. pourra soutenir cette démarche en organisant des ateliers de préparation au bénévolat et en facilitant la mise en relation avec les associations locales.
Cela permettra de maintenir les seniors actifs, de renforcer leur utilité et de lutter contre l'isolement.
L'année 2025 a permis d'engager un travail important avec les associations locales afin de renforcer leur présence auprès des seniors et de favoriser la découverte de nouvelles activités. En 2026, cette dynamique sera poursuivie en consolidant les liens avec les structures associatives pour encourager l'ouverture de créneaux adaptés aux seniors et leur permettre de mieux identifier les possibilités d'engagement.
Parallèlement, les seniors qui le souhaitent pourront être accompagnés pour animer ponctuellement des petits ateliers dans une logique de transmission et de valorisation des savoir-faire.

Conclusion

En 2026, le Centre Communal d'Action Social continuera de jouer un rôle central dans l'accompagnement des publics les plus vulnérables de notre territoire.

A travers ces orientations budgétaires, il s'agira de consolider les actions sociales en cours tout en développant de nouvelles initiatives adaptées aux habitants.

L'action sociale, reste prioritaire, notamment pour garantir l'accès aux droits, la lutte contre le non recours et proposer un soutien renforcé aux personnes et familles en situation de fragilité.

Par ailleurs, une partie sera consacrée aux seniors, afin de lutter contre l'isolement, améliorer leur qualité de vie et encourager leur implication citoyenne.

Ces orientations traduisent la volonté de répondre aux problématiques sociales de la collectivité tout en préservant une approche humaine et solidaire.